



AFFP

6, rue Galilée - 75116 PARIS www.femmes-pilotes.com

Rassemblement des femmes de l'air 2017

Bourses sportives AFFP 2017

Règlement du concours

Dans le cadre de ses actions d'assistance et de bienfaisance, l'**Association Française des Femmes Pilotes** offre trois bourses de mille euros chacune (1 000 euros) qui seront destinées à encourager et à aider des jeunes à se réaliser dans le domaine des sports aériens.

I – CONDITIONS EXIGÉES

- Etre une femme âgée de 17 ans au moins et 25 ans au plus dans l'année en cours
- Etre en cours de formation dans l'un des neuf clubs des fédérations du CNFAS

II – OBTENTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable via le site internet de l'AFFP : www.femmes-pilotes.com

Les candidates doivent compléter toutes les pages à l'aide d'un traitement de texte type Word, sauf les témoignages et les signatures qui doivent être manuscrits. Le cachet du club et la photo sont à ajouter. Le dossier devra comprendre un maximum de sept pages. Les jeunes filles âgées de moins de 18 ans révolus devront fournir une autorisation parentale, conformément à la loi (annexe 1 du dossier de candidature).

L'ensemble du document sera ensuite :

- Soit scanné et envoyé à l'adresse mail : boursesaffp@orange.fr

par un seul et même courriel (inf à 2 Mo) et en indiquant en objet du courriel « Bourse Sports aériens 2015 » suivi de votre « nom » en majuscules.

- Soit envoyé par courrier à l'adresse postale :

Liliane Lestrade
8 Lotissement Les Narcisses
33500 LIBOURNE

Les dossiers reçus à une autre adresse courrier ne seront pas pris en compte.

Les dossiers seront acceptés **du 1^{er} juin au 12 août 2017**, date et heure du mail ou du cachet de la poste faisant foi.

III – COMITE DE SELECTION

Un comité de sélection composé de personnalités du monde des sports aériens analysera les dossiers reçus et décidera du choix des trois lauréates.

Les critères de sélection retenus pour la notation sont la cohérence du projet aéronautique, la personnalité de la candidate et le mérite en fonction du contexte social et familial.

Les candidates retenues seront avisées personnellement de la décision du jury. Le nom des lauréates sera officiellement dévoilé lors du Rassemblement des Femmes de l'Air 2017 à Blois.

IV – REMISE DES BOURSES

Les trois bourses seront remises au club d'appartenance de chaque lauréate, qui aura la charge de les verser sur son compte club.